

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0034470

154448

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6622 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ERZIAKE Me

Date de naissance :

31/Dec/1966

Adresse :

81, Rue Moussa Ben Yousfi

Tél. : 0661314394 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DI. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Médecin Agrée Permis Maârif - Casablanca
N° 51 Rue Bou Nafaa 25 R 1 82

Date de consultation : 10 Mars 2023

Nom et prénom du malade : ERZIAKE Me Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Ophtalme + diabète + hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

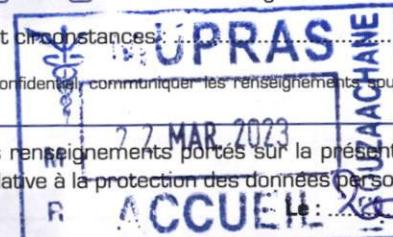
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10 MARS 2023	V		100	DR. HOUKMAI NEURDINE Médecin Généraliste Permis Conditio Casablanca 25 A 82

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DES ENFANTS Dr. BOUAFADA Nadia 34, Rue Ibnou Jahir - Bourgogne 0522 20 90 44 - Casablanca	10/03/23	714,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both the upper and lower arches. The arch is divided into four quadrants by arrows labeled D (left), G (right), H (posterior), and B (anterior). The upper arch has teeth 1 through 8 arranged in a curve. The lower arch has teeth 1 through 8 arranged in a curve. The teeth are numbered sequentially from 1 at the anterior tip to 8 at the posterior tip of each arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Fauchilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعزف - الدار البيضاء

05 22 25 81 82

الدار البيضاء

PHARMACIE DES ENFANTS

Dr. BOUJIDA Nadia

34, Rue Ibnou Jahir - Bourgogne

Tél.: 0522 20 30 44 - Casablanca

الدار البيضاء في :

PHARMACIE DES ENFANTS
Dr. BOUJIDA Nadia
Casablanca, Dr. BOUJIDA Nadia
34, Rue Ibnou Jahir - Bourgogne
Tél.: 0522 20 30 44 - Casablanca

ZZAKI

Mina

19,50 x 4
(76,00)

Ado 855 (4h)



124,90

Zinedef



118,50 x 2

Zek 20 (2h de 28)



35,70 x 2

Alfus 0,8 (2h)



78,20

Lorenus

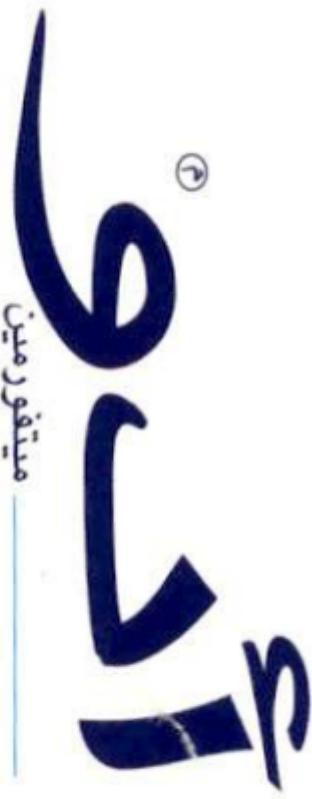




(S.V)

(S.V)

ملغ 850



• مضاد للسكري

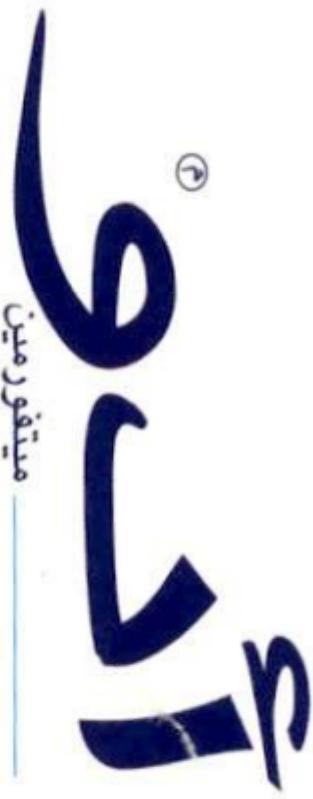
LOT : 7335
UT. AV : 02-25
P.P.V : 19 DH 00

30



مضرصا ملبيسا
من طريق الفم

ملغ 850



• مضاد للسكري

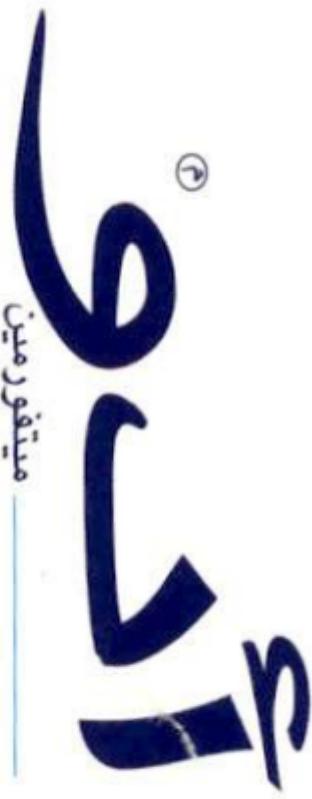
LOT : 7335
UT. AV : 02-25
P.P.V : 19 DH 00

30



مضرصا ملبيسا
من طريق الفم

ملغ 850



• مضاد للسكري

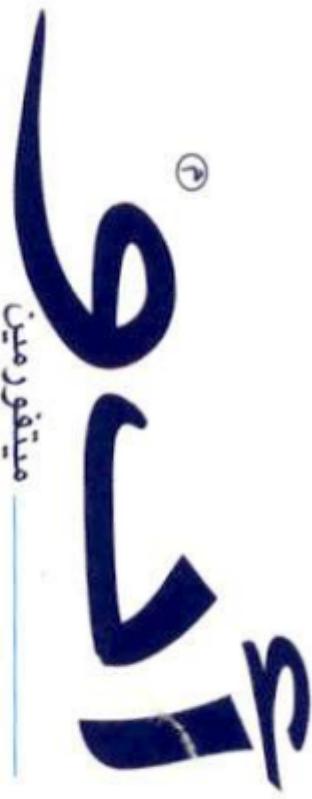
LOT : 7335
UT. AV : 02-25
P.P.V : 19 DH 00

30



مضرصا ملبيسا
من طريق الفم

ملغ 850



• مضاد للسكري

LOT : 7335
UT. AV : 02-25
P.P.V : 19 DH 00

30



مضرصا ملبيسا
من طريق الفم



Lot:

4305A
02.2027
32.000HS

EXP:

PPV:

مستدوق فدم باتي . خلاصة الراوند . أوراق السندا . كبريت منقى

أوكاربون®

عن طريق الفم . 30 قرصا

50

30

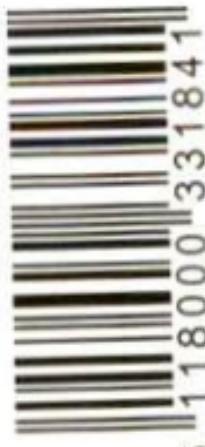
卷之三

كتل و هيئات المسيرين

卷之三

Inidep® 50 mg

Chlorhydrate de sertraline



6 = 118000 || 33184 -

124,90

نوكتيرن®

ترترات الزوليبيدم

عن طريق الفم

10 ملغ

20 قرصاً ملبيساً قابل للكسر

44,90



Laprophan

لابروفان

28



٢٠ مل

جهاز مخصوص

جهاز

®

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents

PPV 118DH50

EXP 09/2024

LOT 26037 3

Laprophan

لابروفان

28



٢٠ مجم

جهاز مركبة

سما

®

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents

PPV 118DH50

EXP 05/2024
LOT 25005 6

Alpraz[®]

Alprazolam

0,5 mg

28 Comprimés sécables
Voie orale



LOT . 221251 1

EXP 04 2025

PPV 35.70

<input type="checkbox"/>				
DURÉE	MATIN	MIDI	SOIR	AVANT APRÈS

سوطيمما
Sothema

Alpraz[®]

Alprazolam

0,5 mg

28 Comprimés sécables
Voie orale



<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DURÉE	MATIN	MIDI	SOIR



LOT . 221251 1
EXP 04 2025
PPV 35.70



سوطيمما
Sotrema

30 Comprimés pelliculés

Desloratadine

LOREUS[®] 5 mg



LOREUS[®] 5 mg

Desloratadine

30 Comprimés
Pelliculés
Voie orale

bottU/R

b 82, Allée des Casuarinas - Ain Séba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

MBV 7BDH20
PE 09/24
LT 1.3102

